Août 2017

Inf'eau

Bassins versant du syndicat mixte de l'Horn

Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn

*Le **syndicat Mixte de l'Horn** gère la production et le transport d'eau potable pour l'ensemble des commune et autres syndicats d'eau du territoire. Afin de veiller à la qualité de l'eau, des actions agricole et des actions de prévention des milieux naturels sont menées à bien sur les bassins versants de l'Horn, du Guillec, du Kérallé et des ruisseaux côtiers. Les milieux les plus fragiles à protéger sont les cours d'eaux et les zones humides, qui travaillent conjointement pour nous, à l'amélioration de la qualité de l'eau sur nos territoires.* ***Notre rôle, en tant que techniciens du SMH est de vous informer des moyens de gestions de ces milieux et de la réglementation s'y appliquant.***

Les cours d' eau, un milieu riche et complexe

Les cours d'eau ont un fonctionnement complexe, une rivière équilibre naturellement son écoulement en arrachant des sédiments à certains endroits des berges et en les déposants plus loin. Ainsi les différents faciès du cours d'eau, la diversité de la granulométrie et les différentes sinuosités creusées constituent une multitude d'habitats de repos, d'alimentation et de reproduction pour un grand nombre de poissons (ex: Truite fario). Ces caractéristiques propres à chaque cours d'eau participent également à la fixation du phosphore et de l'azote, donc à l'amélioration de la qualité de l'eau.

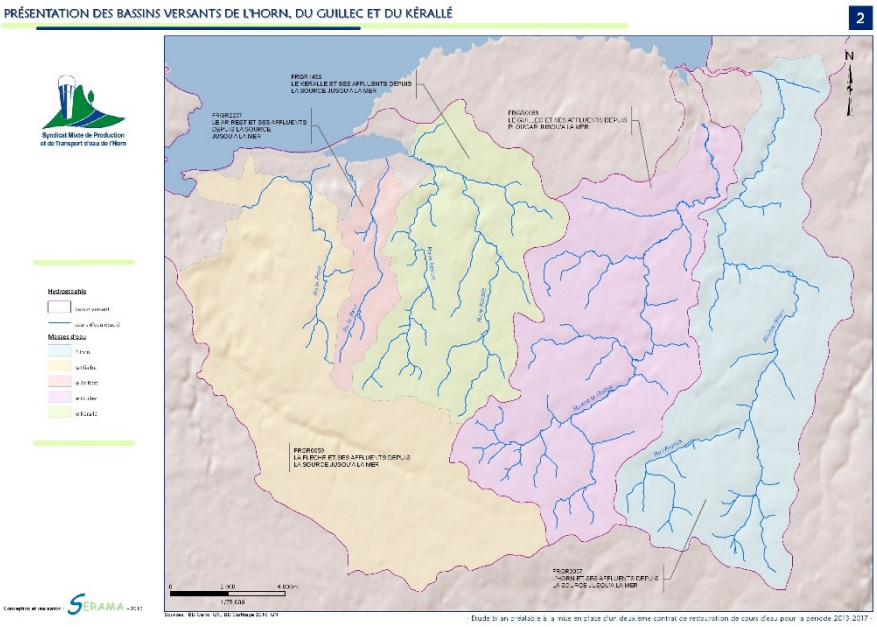

Les actions du syndicat sur les cours d'eau

En 2008, le syndicat de l'Horn à réalisé l'état des lieux des cours d'eau du Léon selon la méthode REH (Réseau d'Evaluation de l'Habitat). Cette méthode consiste à noter les 6 compartiments que composent une rivière: le lit , les berges et la ripisylve, les zones humide en bord de cours d'eau, les ouvrages hydrauliques, le débit et la ligne d'eau. à l'issue de cette étude 3 compartiments sont apparus en mauvais état: la berge et la ripisylve, la continuité et le lit mineur.

Afin d'améliorer le fonctionnement de ces cours d'eau et la qualité de l'eau, le syndicat de l'Horn à décidé dès 2008 (date du premier contrat restauration signé entre l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le Département du Finistère et le Syndicat de l'Horn) de travailler sur ces 3 compartiments. Pour ce faire une équipe composée de 2 agents munie d'un matériel adapté a été créée. Des travaux d'entretien de la végétation sont effectués tout au long de l'année par l'équipe d 'agent sur l'Horn, le Guillec, le Kérallé, l'Arrest le Frout et leurs affluents.

Truite fario, emblème de nos cours d'eau bretons

Des paysages naturels à restaurer et à protéger. (le ruisseau de Keruzoret)

Les travaux du Syndicat

Avant/après travaux d'entretien de la ripisylve

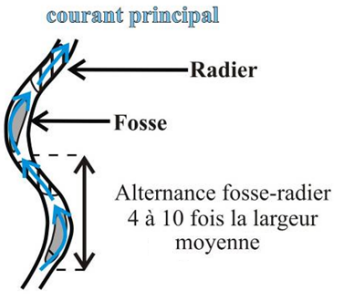

Les ouvrages présentant un frein à la migration des poissons pour leur reproduction (anguille, truite, saumon…), ou au transit sédimentaire sont également aménagés, remplacés ou effacés. Le transit sédimentaire étant la capacité du cours d'eau à arracher des matériaux plus ou moins gros (limon, sable, cailloux) et à les déposer tout au long du cours d'eau. C'est ce qu'on appellera le lit du cours d'eau, ce lit servant de support à la végétation aquatique permet le développement d'un écosystème riche mais très fragile. Plus de 70 ouvrages ont été réalisés depuis 2008.
Des relevés piscicoles annuels, des suivis photographiques et le comptage des frayères de truites au mois de décembre et janvier permettent d'évaluer l'efficacité de ces travaux.

Photo ouvrage ouvrages infranchissables pour les poissons avant/ après

Les différents substrats et faciès d'un cours d'eau

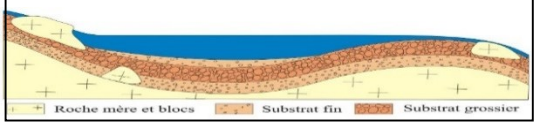

La réglementation sur ces milieux

Après 9 ans de travaux, l'état des cours d'eau du territoire sur 2 des compartiments (berge ripisylve et ouvrage hydraulique) concernés s'est très largement amélioré. Cependant le lit mineur de nos cours d'eau reste altéré par les érosions de sol très fréquentes sur le territoire. Ces érosion induisent un colmatage du lit préjudiciable pour le développement de la faune aquatique et altère la capacité du milieu à absorber les « polluants ». Les zones humides de bord de cours d'eau subissent également de nombreuses dégradations (remblaiement).

Ces milieux essentiels et agissant pour la qualité de l'eau et la biodiversité font donc l'objet d'un réglementation particulière, nous pouvons vous aider à mettre en œuvre une gestion adaptée.

<u>La réglementation concernant les cours d'eau :</u>

Le code de l'environnement et la Directive Cadre de l'eau s'applique à tous.

Le code de l'environnement (Article R 214-1) impose la déclaration ou une demande d'autorisation (DDTM29) pour tout type de travaux ou activité susceptible d'impacter les cours d'eau (ex : pose de buse…)

Le curage mécanique ou le déplacement des cours d'eau sont interdits.
Bande enherbée le long des cours d'eau de 5 mètres minium(sans traitement fertilisant ou phytosanitaire).

Contact et infos

Nous vous invitons à constater la diversité de la faune et de la flore existant sur nos cours d'eau, et notamment le Guillec. Les aménagements réalisés sur le site de Kerguiduff commune de Tréflaouénan se prêtent particulièrement bien à cette découverte, penchez-vous au niveau de la passerelle en bois et observez le fond du cours d'eau…
Nous y organiserons prochainement, une journée de découverte des actions de bassins versants.

Pour tout projet ou si vous voulez des précisions sur la règlementation et les actions possibles en faveur de ces milieux vous pouvez contacter le ***Syndicat Mixte de l'Horn (SMH) à Plouénan :***

Technicien rivière *: 02 98 69 59 89*

Le Guillec au moulin de kerguiduff